
PLU de THOUX**urbanisme@ccbl32.fr** <urbanisme@ccbl32.fr>mercredi 31 juillet 2019 à 15:03 réceptionÀ : mairie.thoux@wanadoo.frCc : gillesbegue@orange.fr

Bonjour,

Nous revenons vers vous concernant le règlement de votre PLU. Nous venons de nous rendre compte qu'il faudrait faire attention à autre chose.

Votre PLU définit les règles d'implantation par rapport aux bâtiments et non aux constructions. Or, selon la définition que vous faites du bâtiment (construction couverte et close) les hangars agricoles non clos, abris de voitures..., ne sont pas considérés comme tels. Ainsi, ils ne seront pas soumis aux règles d'implantation du PLU.

Cordialement,
Anne-Laure ABADIE

**SERVICE URBANISME**

Communauté de Communes des Bastides de Lomagne

ZA route d'Auch 32120 Mauvezin

tél.: 05 62 06 84 67

Email : urbanisme@ccbl32.fr